

**Commune de
WOLUWE-SAINT-LAMBERT
Service Urbanisme
Avenue Paul Hymans, 2
B – 1200 BRUXELLES**

Bruxelles, le

V/Réf : 15892 (corr. M. M. Buntinx)
N/Réf : AVL/KD/WSL-2.55/s.401
Annexe : 1 dossier

Messieurs,

**Objet : WOLUWE-SAINT-LAMBERT. Avenue des Deux Tilleuls, 2.
Ecole du Sacré-Cœur de Linthout.
Installation de conteneurs pouvant abriter des classes pendant les travaux de construction.**

En réponse à votre lettre du 18 octobre 2006, en référence, reçue le 20 octobre, nous avons l'honneur de porter à votre connaissance que, en sa séance du 22 novembre 2006, et concernant l'objet susmentionné, notre Assemblée a émis un avis favorable.

La demande porte sur l'installation de conteneurs pouvant abriter six classes et un bureau pendant la durée des travaux de réaménagement (22 mois) à réaliser dans l'aile latérale de l'école du Sacré-Cœur dite « aile Dietrich » (permis de bâtir accordé le 1^{er} mars 2005).

Cette aile ainsi que la zone asphaltée qui lui sert de cour de récréation et où seraient placés les conteneurs sont intégrées dans la zone de protection de l'ancienne propriété de Linthout classée comme site.

Positionnés dans leur longueur, les conteneurs seraient éloignés des bâtiments existants d'environ 8 mètres. Un léger débordement de près de 1,5 mètre sur la zone non asphaltée nécessiterait cependant le démontage provisoire de la clôture actuelle.

Le projet ne nécessite aucun abattage ni élagage d'arbres.

Dans la mesure où l'installation de ces conteneurs ne requiert ni fondation ni équipement particulier (aucun sanitaire n'étant prévu, la question de l'évacuation des eaux usées ne se pose pas), la Commission n'émet aucune objection à l'encontre du projet.

Veillez agréer, Messieurs, l'expression de nos sentiments distingués.

A. VAN LOO
Secrétaire

J. DEGRYSE
Président

C.c. : A.A.T.L. – D.M.S., A.A.T.L. – D.U.